

Avis Sud Education au  
CHSCT-A DU 29 AVRIL 2020

**Avis 1:** Les membres représentant·es des personnels du CHSCTA demandent que des moyens de protection (masques, gel hydroalcoolique, serviettes à usage unique, lunettes, gants, mouchoirs et sacs poubelles) soient fournis, à hauteur des besoins à tous les personnels et aux élèves.

**Avis 2:** Les membres représentant·es des personnels du CHSCTA exigent la mise à jour des DUERP par les chef·es de service de tous les établissements scolaires avant toute reprise et demandent à être destinataires des documents détaillant les mesures sanitaires de prévention prises pour les personnels.

**Avis 3 :** Les membres représentant·es des personnels du CHSCTA demandent que l'autorité administrative académique s'assure auprès des services compétents de la collectivité de rattachement concernées que le nettoyage et la désinfection des matériels et des locaux scolaires dans leur intégralité, y compris lieux de passage soient réalisés de manière effective :

- deux fois par jour au minimum dans les locaux administratifs ne recevant pas du public, comme préconisé dans la FAQ du ministère ;
- après chaque visite dans les locaux administratifs ;
- le matin avant les cours, puis après chaque cours ;

et que l'affichage du passage de désinfection et des produits utilisés soit réalisé.

**Avis 4:** Triple journée de travail

Les membres représentant·es des personnels du CHSCTA demandent que la rectrice rappelle à tous les personnels que les conditions actuelles ne permettent pas d'assurer une continuité pédagogique ordinaire, que la continuité pédagogique est d'abord le fait de garder un lien entre l'école et l'élève et non le fait d'assurer un enseignement à égalité de ce qui peut être fait en présentiel. La charge de travail doit être allégée et ne doit pas être de nature à accroître le temps de travail ni les inégalités face à d'éventuels apprentissages. La charge de travail ne doit pas être source de stress supplémentaire. Le suivi du travail des personnels et des élèves ne doit être qu'indicatif.

Les membres représentant·es des personnels du CHSCT-A rappellent que l'urgence dans laquelle les modalités particulières de travail ont été mises en œuvre n'entament pas les principes généraux du code du travail et que le temps de travail hebdomadaire doit être respecté, pour les adultes comme pour les élèves.

**Avis 5 :** Les membres représentant·es des personnels du CHSCTA demandent la mise en place immédiate d'un groupe de travail des CHSCT pour préparer le suivi de la sortie du confinement et préparer la prochaine rentrée scolaire, avec pour thématique sa mise en œuvre, en terme de santé et de sécurité au travail, dans les écoles, établissements et services de l'Éducation nationale.

**Avis 6 :** AT ou MP

Les membres représentant·es des personnels du CHSCT-A exigent que les personnels dont l'état de santé le nécessite bénéficient de mesures d'éloignement du lieu de travail et d'un suivi médical tel que prévu par le décret 82-453 modifié. Les collègues touché·es par le COVID 19 doivent être reconnu·es en accident de service ou en maladie professionnelle.

**Avis 7 :** *Droit de retrait et droit d'alerte :*

Les membres représentant·es des personnels du CHSCT-A demandent, dans le cas où des personnels exercent leur droit de retrait et/ou d'alerte, à ce que vos services informent l'ensemble des personnels de la procédure envisagée, à distance, dans ce contexte de pandémie. Doivent figurer dans cette information sur le droit de retrait, et ses modalités -annexe 7 du guide d'application du décret 82-453-, et les coordonnées des membres représentant·es des personnels des CHSCT.

**Avis 8 :** *St Pierre et Miquelon*

A St Pierre et Miquelon, le retour en classe serait envisagé le 4 mai 2020. Or les membres du CHSCT-A n'ont pas été consulté·es sur cette mesure. Nous, membres représentant·es des personnels du CHSCT-A exigeons d' être consulté·es avant tout déconfinement et demandons les modalités de reprises établies ainsi que les mesures de prévention définies dans le DUER.

**Avis 9 :** Les membres représentant·es des personnels du CHSCTA demandent que des points d'informations réguliers, notamment les décisions prises dans les CHSCT des collectivités territoriales, soient organisés en direction de l'ensemble des membres des CHSCT SD et CHSCTA.

**Avis 10 :** Les membres représentant·es des personnels du CHSCTA exigent l'application des préconisations des ISST ainsi que l'avis du Conseil Scientifique qui stipule la réouverture des établissements scolaires en septembre 2020.